

## La CGT SIGNE !

	2019		2020	
	Mensuels	Cadres	Mensuels	Cadres
<b>Augmentation générale (AG)</b>	1,25% au 01/01/2019	1% au 01/01/2019	1% au 01/01/2020	1% au 01/01/2020
<b>Augmentation Individuelle (AI)</b>	1,8% (mini 45€) au 01/01/2019	2.05% (mini 70€) au 01/01/2019	<i>négociations en 2020</i>	<i>négociations en 2020</i>

### Les points positifs pour la CGT:

- ✓ **Une Augmentation Générale à nouveau pour TOUS (dont les Cadres) en 2019 ET aussi en 2020.** La CGT avait consulté les salariés de Toulouse en février sur la nécessité du retour de l'AG pour TOUS. **Vous étiez 95% de cet avis.** Pour la CGT, cette AG est indispensable pour le pouvoir d'achat et pour supprimer la discrimination à l'âge des **nouveaux salariés** et des **séniors**, trop nombreux sinon à avoir 0. La CGT salue le retour à la raison de la direction sur ce point.
- ✓ Des **AG applicables au 01 janvier** 2019 et 2020 (rétroactif en 2019)
- ✓ **L'abandon de la mesure conditionnelle** (ratio commandes/livraisons) sur laquelle les salariés n'ont aucune marge de manœuvre.

Poisson d'avril ?  
Non ! le 1<sup>er</sup>  
c'était lundi



### Des points encore négatifs pour la CGT :

- ✗ Un **niveau d'AG inférieur à l'inflation** prévue pour 2019
- ✗ **Pas de rétroactivité** de l'AI en 2020
- ✗ **Aucune clause de RDV** en 2019 en cas de dérapage de l'inflation.
- ✗ Le **niveau total pour 2019** reste inférieur à nos revendications

**Les syndiqués CGT réunis dans les locaux de Toulouse et Elancourt, ont décidé par vote majoritaire lundi midi de signer cet accord de politique salariale.**

La CGT a revendiqué depuis toujours une AG pour TOUS les salariés et au fur et à mesure des années a proposé aux autres syndicats de partager cette position. Elle se félicite qu'une **unité syndicale** porte ses fruits. Pour autant, il reste des revendications de la CGT non-satisfaites et que nous porterons encore en 2020 lors de la prochaine négociation :

- **Une revalorisation** des salaires **des jeunes** ayant été embauchés à un salaire trop bas.
- **Un budget spécifique pour toutes les activités de production** de l'entreprise (AIT, Instrum, Equipements) et des **agents administratifs**, qui sont ceux dont le salaire est le plus bas de l'entreprise.
- **L'intégration de la part variable (12%) dans le salaire des ingénieurs et cadres**, pour que le Management par Objectifs ne soit pas vécu comme une politique injuste du « bâton ».

La CGT à travers sa signature de cet accord montre sa capacité à prendre en compte des avancées réelles pour tous les salariés.

**En 2020, la CGT portera ses revendications, avec la force que les salariés lui donneront lors des élections professionnelles (CSE) en novembre 2019.**

**Pour participer plus largement, venez rencontrer les syndiqué-e-s et les élu-e-s CGT.**